

- ⇒ Le DET qui ne se déplace même plus en DP!
- ⇒ La majorité des questions DP auxquelles la direction refuse de répondre !
- ⇒ Un système d'évaluation totalement illégal!
- ⇒ La mise à quai souhaitée par la direction pour tous les ASCT en 2016!



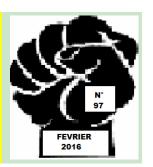
Dernière minute III

Le CHSCT et SUD-Rail

viennent de faire condamner

la direction par la justice!

Le détail en page 4...



Plus aucun respect pour les cheminots et leurs représentants!

Le DET ne vient donc plus en DP.

Depuis toujours, les DET de l'ECT (comme sur les autres établissements) venaient en réunion DP pour entendre les réclamations individuelles et collectives portées par les délégués du personnel. C'était un moyen chaque DET de prendre température de leur établissement et d'assumer leurs responsabilités ainsi que les conséquences de leurs décisions. Mais ça c'était avant! Dorénavant, peu importe ce que vivent les agents au quotidien et peu importe les problèmes qu'ils veulent faire remonter, le DET ne se déplace même plus en DP pour en prendre connaissance.

Une posture complètement illégale.

direction décidé a de arbitrairement la majorité des questions DP hors compétence. C'est à dire refuser de les traiter et de répondre à ces questions posées par les délégués du personnel, qui pourtant correspondent pleinement aux prérogatives des DP définies dans le code du travail. Ainsi, la direction a classé tout à fait illégalement 42 questions des 67 questions SUD-Rail hors compétence. Les questions des délégués du personnel doivent quand sérieusement les embarrasser pour refuser d'y répondre. Comme sur d'autres sujets, SUD-Rail va faire le nécessaire pour faire condamner la direction!

Je suis, j'étais,

Combattre l'EAS !!! Une évidence...

Ca y est, la direction a dévoilé son projet EAS, qu'elle préfère appeler projet de service des territoires.

Objectif: basculer tous les trains péri-urbains (donc la grande majorité des TER assurés par l'ECT de Lyon) en EAS.

Quand? Dès fin août à la fin du service plein été.



- Les ASCT basculeraient en brigades, la majeure partie de leur temps à quai pour réaliser des Accueil-Embarquement, Accueil-Débarquement, Filtrages, etc...
- La réglementation roulante ne pourra être garantie bien longtemps une fois sédentarisés.
- La rémunération des ASCT prendra également une claque. Comment croire qu'un ASCT qui n'aura plus comme seule mission que de contrôler des billets, et qui sera fondu dans un grand métier commercial proche de celui des agents d'escale, conserverait une rémunération plus élevée que ceux qui accomplissent le même travail.



EQUIPEMENT AGENT SEUL | abandonner les trains, d'avance une mauvaise idée !

Nos patrons veulent nous virer des trains... Virons nos patrons!





Un petit point de règlement pour ne plus se faire enfler...

PÉRIODES DE MOINDRE BESOIN 2016

Les périodes de moindre besoin 2016 ont été arrêtées.

Pour cette année, les voici :

- 11 janvier au 11 février
- 7 mars au 7 avril
- 2 mai au 16 juin
- 5 septembre au 13 décembre

Nous vous rappelons qu'une indemnité de 10€94 vous est versée par congé pris à partir du 8e congé pris dans ces périodes. (RH 0045)

et resterai... Roulant!

Combattre le Projet Paris-Lyon !!! Une autre évidence...

Seule la mobilisation permet de faire bouger les choses...

2 exemples:

- la mobilisation des ASCT a contraint la direction à supprimer les accompagnements à un seul ASCT entre Paris et Lyon.
- la mobilisation des ASCT a contraint la direction de réduire à 3 A/E maximum au lieu de 4.

Ces 2 avancées étaient impossibles durant des mois lors des innombrables discussions qui ont eu lieu sur ce projet. La mobilisation de décembre a permis ces évolutions. Mais ce n'est certainement pas suffisant...

Il est clair que seule une forte mobilisation des ASCT pourra permettre de complètement remettre à plat ce projet et forcer la direction à se remettre à la table des négociations.

Du 18 au 22 février, les ASCT de la gare de Lyon seront également en grève à l'appel de de la CGT et de SUD-Rail.

Si la direction n'entend pas, elle portera la responsabilité d'un conflit au long cours.

18h au 22 février à 10h. sédentarisation!

La direction condamnée par le Tribunal !

- . 2500 € à verser au CHSCT
- . Interdiction d'utiliser Kn1 sur le vif
- . Interdiction d'utiliser Visio-compétence
- Interdiction d'utiliser le PDVI
- 500 € d'astreinte pour chaque nouvelle évaluation réalisée avec ces outils

SUD-Rail et le CHSCT TER avaient attaqué la direction de l'ECT sur le système d'évaluation mis en place sur l'ECT. Système d'évaluation complètement illégal car le CHSCT comme le CE n'ont jamais été consultés avant sa mise en œuvre.

La direction, comme d'habitude, était sûre d'elle et ne voulait rien entendre. Pour exemple le DUO TER expliquait en CHSCT qu'en effet, la direction n'avait pas consulté le CHSCT (ce qu'impose pourtant la Loi) mais que la direction continuerait d'utiliser ces outils d'évaluation quand même. Sauf que le CHSCT TER et SUD-Rail ont attaqué la direction en justice et le jugement vient de tomber... il est douloureux pour la direction!

SUD-Rail appelle les RET à prendre connaissance de ce jugement. N'hésitez pas à solliciter les militants SUD-Rail et ne vous mettez pas dans l'illégalité.

SUD-Rail appelle les ASCT à ne pas se laisser évaluer sur des critères et outils d'évaluations illégaux.

Avisez immédiatement les militants SUD-Rail si cela était le cas. Chaque nouvelle évaluation réalisée par un RET coutera 500 € d'amende à la direction.

SUD-Rail démontre une nouvelle fois à cette occasion que nous sommes le syndicat qui crée des rapports de force, y compris juridiquement, et fait respecter les droits des salariés. (dans les instances où SUD-Rail est majoritaire, chacun peut voir la différence et apprécier le travail réalisé).

SUD-Rail prévient la direction, elle a intérêt à veiller à ce qu'elle va faire au niveau des notations!



La petite maxime du VENT DU SUD n° 97

